



## **Enjeux des formations, Conditions et Déroulement des examens**

### **CONDITIONS DE PASSAGE ET DÉROULEMENT DES EXAMENS PERMIS BE**

#### **ENJEUX FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS BE, B96**

Le permis remorque BE fait partie des permis de conduire est nécessaire pour les conduire des vans, des remorques bateaux, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Le nombre d'usagers de la route étant en constante augmentation. Il devient donc important d'adopter des comportements responsables et respectueux envers les autres usagers afin de pouvoir cohabiter et se protéger les uns les autres. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, mais sont souvent la conséquence de négligences ou d'un manque d'expérience de la part des conducteurs. Pour faire évoluer cette tendance à la baisse, un référentiel de formation a été mis en place.

Ce référentiel doit permettre à chaque conducteur d'évoluer et de progresser dans un schéma organisé autour de quatre grandes compétences qui sont la maîtrise, l'appréhension, la circulation et la pratique.

C'est pourquoi l'équipe pédagogique de l'auto-école SAM s'efforcera de vous accompagner en vous guidant vers cette autonomie, en mettant à votre disposition tous les moyens nécessaires à votre réussite.

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec du matériel récent et de qualité.

Cela passera également par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées à chaque candidat à qui il sera donc proposé un suivi personnalisé.

Nous vous fournirons des moyens de suivi pédagogique pour la continuité de votre formation. Il vous permettra de vous situer dans la formation, mais aussi et surtout de vous projeter vers la suite.

Le but est de vous rendre autonome et responsable au volant de votre véhicule.

#### **CONDITIONS DE PASSAGE BE**

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| - Examen théorique général (ETG) : | De moins de 5 ans     |
| - Permis BE :                      | Titulaire du permis B |

#### **EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE**

La formation a lieu en 2 partie (hors circulation, en circulation )

Vous devez également avoir au minimum 18 ans et être titulaire du permis B.



Ces critères seront également complétés par l'avis de votre enseignant puisqu'il pourra juger de votre capacité ou non à vous présenter à cet examen du permis de conduire.

Toutefois, ayant un nombre de places d'examens limité par mois, l'auto-école se réserve le droit d'accepter ou non la présentation d'un candidat au permis de conduire.

Nous resterons disponibles pour en parler et vous proposer une autre date à votre convenance.

## **DÉROULEMENT DES ÉPREUVES**

### **Examen théorique général (ETM) :**

QCM à choix multiples de 40 questions qui s'organisent autour de 10 thématiques :

- « L » Dispositions Légales
- « C » Le conducteur
- « R » La route
- « U » Les Autres Usagers de la Route
- « D » Réglementation Générale et Divers
- « A » Porter Secours
- « P » Précautions Nécessaires
- « M » Eléments Mécaniques
- « S » Équipements de Sécurité
- « E » Utilisation du Véhicule

Condition de validation de l'examen : **35 bonnes réponses sur 40.**

Cet examen se déroule au sein d'un centre agréé tels que La Poste, Objectif code, Coden'go ou encore Pearson. Une inscription au préalable de votre part sur leur site internet respectif est nécessaire. Les résultats sont généralement communiqués dans la journée du passage de l'examen par e-mail.

### **Examen pratique du permis de conduire**

Centre d'examen : 111 Rue Chanzy 59260 Lezennes.

La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR). La durée totale est de 60 minutes.

L'épreuve se déroule au volant d'une voiture appartenant à l'école de conduite SAM.



Vous serez évalué(e) par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Cette épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui vous précisera ce que vous allez devoir faire :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité
- L'attelage et le dételage d'un ensemble
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manoeuvre en marche arrière en décrivant une courbe.
- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Lors de votre passage, l'expert complète un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour conduire en sécurité.

Ce bilan correspond à une grille d'évaluation officielle sur laquelle **il faudra obtenir 19 points minimum (sur 28 points) à condition de ne pas avoir commis de fautes éliminatoires.**

Exemples de fautes éliminatoires : refus de priorité, manque de contrôle mettant en jeu la sécurité des occupants et d'autrui, circulation en sens interdit, circulation sur voie réservée, non-respect d'un feu rouge ou d'un stop, etc...

La réussite à cet examen est donc soumise aux deux critères précédemment énoncés. Ce résultat sera disponible 48h après votre examen sur internet.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule (1)								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Courtoisie au volant</b>					+1			
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>					+1			
<b>Total général</b>								



## CONDITIONS DE FORMATION B96

### CONDITIONS D'ACCÈS

- Formation B96 : Titulaire du permis B

Pour la formation B96 aucun examen n'est nécessaire, une attestation sera remise par l'école de conduite à l'issue de la formation.

### LA FORMATION TRAVAIL SUR LES POINTS SUIVANTS

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité
- L'attelage et le dételage d'un ensemble
- Une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.
- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

### REMISE DE L'ATTESTATION DE FIN DE FORMATION EST EDITION DU TITRE

L'école de conduite se réserve le droit de ne pas vous remettre l'attestation de fin de formation, dans le cas où le formateur constate que la formation est à compléter.

SAM Seclin Auto Moto effectuera pour vous la demande d'édition du titre.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION	
<small>Cette attestation est délivrée en application de l'article 7 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif au permis de conduire pour les véhicules de la catégorie B96. Elle est délivrée par l'école de conduite à l'issue de la formation. Elle est valable pendant un an à compter de sa délivrance. Elle est destinée à être présentée au service de l'édition du titre de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle est valable pour les véhicules de la catégorie B96 et les véhicules de la catégorie B96A.</small>	
Nom de l'organisme : .....	
N° d'agrément : .....	
N° de l'école de conduite : .....	
Adresse : .....	
Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel : .....	
ATTESTE QUE :	
Nom de famille : .....	
Prénoms : .....	
Né(e) le : .....	
à : .....	
Adresse : .....	
Date d'obtention du permis B : .....	
N° du permis de conduire : .....	
A SUIVI LES SEPT HEURES DE LA FORMATION (B96)	
Date de délivrance de l'attestation : .....	
Lieu de délivrance de l'attestation : .....	
Signature de l'organisateur : .....	
Signature de l'école de conduite : .....	
Date : .....	
Lieu : .....	
Mention : .....	